

Québec, le 14 janvier 2011

Madame Céline Dupont  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
6e étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet :** Projet d'aménagement du parc éolien Montérégie  
Précisions concernant les réponses reçues le 13 janvier (DQ18.1)

Madame,

À la suite de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions que vous trouverez en annexe.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 18 janvier prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

p.j. : Annexe de questions

## Annexe de questions

### QUESTION 2 a) CLIMAT SONORE

Est-ce que les rapports de suivis suivants ont été présentés par le promoteur visé? Le cas échéant, veuillez les considérer pour la suite des questions (b; c et d). Dans le cas contraire, veuillez en expliquer les raisons.

Le Nordais - Haute-Gaspésie

Mise en service: 1998

Suivis devant être produits: 1999 et 2000

Le Nordais - Matane

Mise en service: 1999

Suivis devant être produits: 2000 et 2001

Carleton sur Mer

Mise en service: 2008

Suivi devant être produit: 2009

### QUESTION 2 d) CLIMAT SONORE

Selon l'analyse du MDDEP, est-ce que les résultats des simulations sonores présentés dans les rapports d'études d'impacts sur- ou sous-estiment-ils les mesures réelles prises en cours d'exploitation des parcs éoliens? De quel ordre de grandeur sont les différences? Expliquez votre réponse.

### QUESTION 3 a) MORTALITÉ DES OISEAUX ET CHAUVE-SOURIS

Est-ce que les rapports de suivis suivants ont été présentés par le promoteur visé? Le cas échéant, veuillez les considérer pour la suite des questions (b; c et d). Dans le cas contraire, veuillez en expliquer les raisons.

Le Nordais - Haute-Gaspésie

Mise en service: 1998

Suivis devant être produits selon la condition de décret No 11: 5 ans après la mise en service ce qui donnerait 1999-2003 inclusivement.

Le Nordais - Matane

Mise en service: 1999

Suivis devant être produits selon la condition de décret No 11: 5 ans après la mise en service ce qui donnerait 2000-2004 inclusivement.

### QUESTION 4 a) UTILISATION DU PARC ÉOLIEN PAR LES OISEAUX ET LES CHAUVES-SOURIS

Est-ce que les rapports de suivis suivants ont été présentés par le promoteur visé? Le cas échéant, veuillez les considérer pour la suite des questions (b; c et d). Dans le cas contraire, veuillez en expliquer les raisons.

Le Nordais - Matane

Mise en service: 1999

Suivis devant être produits selon la condition de décret No 11: 5 ans après la mise en service ce qui donnerait 2000-2004 inclusivement.

mont Miller et mont Copper

Mise en service: 2005

Suivis devant être produits selon la condition de décret No 6: 2 ans après la mise en service ce qui donnerait 2006 et 2007.